

Cette promotion ne s'applique qu'aux personnes qui demandent une nouvelle carte (de crédit) principale¹ Cornercard Gold et/ou Cornercard Platinum entre le 7 octobre et le 15 décembre 2024. Valable exclusivement pour les clientes et clients Cornercard, à savoir:

- (i) les personnes qui, à la date de début de cette promotion, n'ont jamais été titulaires d'une carte de paiement Cornercard (carte de crédit, carte prépayée, etc.) ou
- (ii) les personnes qui, à la date de début de la promotion, n'ont pas été titulaires d'une carte de paiement Cornercard mais l'ont été précédemment, à condition que la dernière carte de paiement ait été résiliée six mois avant la date de début de la promotion, à savoir avant le 23 mars 2024.

Les personnes qui remplissent les conditions susmentionnées pour participer à la promotion peuvent bénéficier des avantages suivants:

- a) Avec la nouvelle carte de crédit principale Cornercard Gold et/ou Cornercard Platinum, ils ou elles peuvent bénéficier d'un double cashback pour chaque achat effectué en Suisse et à l'étranger entre le 7 octobre 2024 et le 28 février 2025, soit 2% avec Cornercard Gold et 3% avec Cornercard Platinum jusqu'à un maximum de CHF 300.
- b) La première année, la cotisation annuelle sera facturée à moitié prix pour la nouvelle carte de crédit principale Cornercard Gold (équivalent à CHF 95) et/ou Cornercard Platinum (équivalent à CHF 250). À partir de la deuxième année, la cotisation annuelle totale s'élèvera à CHF 190 pour la Cornercard Gold et à CHF 500 pour la Cornercard Platinum.

Les éventuelles cartes supplémentaires (ainsi que les transactions effectuées avec ces cartes) sont exclues de la promotion. Le montant du cashback accumulé pendant la durée de la promotion sera crédité avant la fin du mois d'avril 2025, sous réserve que toutes les conditions, y compris celles du programme Cornercard Cashback, soient remplies (par exemple, le montant du cashback accumulé doit atteindre au moins CHF 25). Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres promotions cashback en cours et

n'est valable que pour les transactions autorisées de cashback (plus d'informations sur le cashback Cornercard sont disponibles sur le site cornercard.ch/cashback).

Le cashback ne peut pas être échangé en espèces et/ou sous une autre forme. Si la relation relative à la carte de paiement sur laquelle le cashback a été comptabilisé est résiliée avant le versement du cashback (quelle que soit la personne ayant effectué la résiliation), la participation à la promotion sera automatiquement résiliée et le montant accumulé du cashback sera perdu. Le montant cumulé du cashback ne sera pas crédité et ne pourra pas non plus être échangé et/ou transféré de quelque manière que ce soit: l'annulation aura lieu immédiatement, sans aucune compensation et/ou droit de quelque nature que ce soit, ni pour le titulaire de la carte ni pour les tiers. Par exemple, le montant du cashback ne peut même pas être crédité sur une autre relation relative au titulaire de la carte.

Cornercard se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les dispositions des présentes conditions et/ou de la promotion en général et de mettre fin définitivement à la promotion sans en indiquer les raisons. Toute modification/cessation de la promotion sera, dans la mesure du possible, communiquée de manière appropriée à la personne titulaire de la carte.

La participation à cette promotion du cashback relève de la responsabilité du titulaire de la carte. Cornercard décline toute responsabilité en cas de dommages, directs ou indirects, pouvant être subis par la ou le titulaire de la carte à la suite de sa participation à la promotion.

Cornercard n'est pas responsable de l'exactitude absolue des informations, annonces, descriptions, etc. liées à la promotion. Cela concerne notamment les informations fournies par le biais de liens («informations liées»). En cas de doute, la ou le titulaire de la carte est invité à contacter Cornercard pour obtenir de plus amples informations.

S'agissant de la législation applicable et du for juridique, référence est faite à la relation contractuelle entre Cornercard et la ou le titulaire de la carte ou aux stipulations des Conditions Générales applicables.

Pour le reste, les CG du programme Cornercard Cashback (cornercard.ch/cashback) s'appliquent.

¹ Valable uniquement pour les cartes avec un pack de prestations complet (les cartes Charge et les cartes prépayées Fallback sont exclues) et à condition que la carte de crédit soit réellement émise par la suite. L'émission de la carte de crédit Cornercard (Gold ou Platinum) nécessite notamment un examen de la solvabilité de la personne demandeuse conformément aux dispositions légales en vigueur (en particulier la loi fédérale sur le crédit à la consommation, LCC). Cornèr Banque SA peut également refuser d'ouvrir la relation de carte sans en indiquer les motifs. Dans ce cas également, il n'existe aucun droit pour la personne demandeuse de la carte.